



Association Genevoise de Football Corporatif

Fondée en 1926

Membre de l'AGS

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ANNEE 2025 **(fait en date du jeudi 19 février 2026)**

Introduction

À 19h15, Monsieur Uysal Kazim, en sa qualité de président de séance et au nom de l'Association Genevoise de Football Corporatif, souhaite la bienvenue aux différentes personnalités présentes,

- Messieurs De Sainte Marie et Arber Jahija, Députés au Grand Conseil Genevois et Membres de la Commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport ;
- Monsieur Chobaz Pascal, Président de l'Association Cantonale Genevoise de Football ;
- Monsieur Gonzalez Javier, Vice-Président de l'Association Cantonale Genevoise de Football ;
- Monsieur Perez Augustin, Président de la Commission des Arbitres de l'Association Cantonale Genevoise de Football ;
- Monsieur Charvet Pierre, Président du Tribunal Sportif et Monsieur Tanzi Fabrizio membre de celui-ci ;
- Monsieur Christian Chiesa représentant de notre sponsor Nola Stores Sàrl ;
- Monsieur Cereda Olivo représentant de notre partenaire ONIS SWISS SARL ;
- Monsieur Isler Gilbert membre d'honneur de l'AGFC ;

ainsi qu'aux représentants des clubs et vous prie d'excuser,

- Monsieur Bruno Da Silva, Maire de la Ville de Thônex ;
- Madame Sybille Bonvin et Monsieur Eyer Patrick pour le Service des Sports de la Ville de Genève ;
- Madame Valérie Pillonel et Monsieur Real Maïko pour le Service des Sports de la ville de Vernier ;
- Monsieur Kooger Arnaud, Secrétaire Général de l'Association Genevoise des Sports ;
- Messieurs Michel Sauthier et Frédéric Gueniat pour le centre sportif de Sous-Moulin ;
- Monsieur Davide Malgioglio, Président de la Ligue Romande de Football ;

retenus par d'autres obligations.

Monsieur Uysal Kazim déclare ouverte la 100^{ième} Assemblée Générale de l'Association Genevoise de Football Corporatif.

Déroulement de l'Assemblée :

19h00 – 19h15 : Signature de la feuille des présences

19h30 – 21h00 : Assemblée Générale

21h00 – 22h30 : Apéritif dînatoire offert par l'Association Genevoise de Football Corporatif



Association Genevoise de Football Corporatif

Fondée en 1926

Membre de l'AGS

Ordre du jour

Monsieur Uysal Kazim rappelle l'ordre du jour (art. 11 des Statuts):

1. Contrôle des signatures sur les feuilles de présences
2. Désignation des scrutateurs
3. Approbation du procès-verbal de la dernière Assemblée Générale
4. Rapport du Président
5. Rapport des Finances
6. Rapport des vérificateurs des comptes
7. Rapport du Tribunal Sportif
8. Rapport de la Commission Technique
9. Adoption des rapports et décharge au Comité sortant
10. Admission, démissions et exclusions
11. Élection des Vérificateurs des comptes, du Président du Tribunal Sportif et de ses membres
12. Propositions du Comité
13. Propositions des Clubs
14. Divers

1. Contrôle des signatures sur les feuilles de présences

Membres convoqués :	116
Membres ayant le droit de vote :	109
Membres représentés ayant le droit de vote :	67
Membres non représentés :	49
Majorité en cas de votation :	34

Aucun quorum (nombre minimal de votants pour qu'un vote soit considéré comme valide) n'est exigé par les Statuts (art. 10 des Statuts).

Conformément à l'art. 23 des Statuts, les décisions sont prises à l'appel nominal et la majorité des votants décide. En cas d'égalité, la voix du Président du Comité détermine le résultat. Sur la demande du Comité, d'un membre ou d'une équipe, le vote a lieu à bulletin secret.

Les décisions relatives à l'admission, la démission ou l'exclusion d'un club, notamment doivent réunir les voix des deux tiers des votants. Ces décisions peuvent être prises à l'appel nominal ou, à la demande du Comité ou d'un club, à bulletin secret (art. 24 des Statuts).



Association Genevoise de Football Corporatif

Fondée en 1926

Membre de l'AGS

En application des statuts, la majorité absolue (50% +1 voix) des votants (67 membres représentés ayant le droit de vote) est fixée à 34 et la majorité des deux tiers est fixée à 46.

En vertu de l'art. 21 des Statuts, « Chaque club en règle avec ses obligations financières a droit à une voix ». Par conséquent, il est rappelé aux délégués qu'un membre n'a droit qu'à une seule voix indépendamment du nombre d'équipes qu'il inscrit.

2. Désignation des scrutateurs

Le FC CFF Genève I et le FC CSPM sont nommés scrutateurs pour l'Assemblée Générale 2025.

3. Approbation du procès-verbal de la dernière Assemblée Générale

Le procès-verbal portant sur l'exercice 2024 est disponible sur le site www.agfc.ch depuis le mois de février 2025.

Les membres avaient la possibilité de faire parvenir au comité d'éventuelles remarques écrites au sujet de celui-ci. Aucune remarque ne lui est parvenue. Il est proposé de renoncer à la lecture du PV portant sur l'exercice 2024. Aucun membre ne demande la lecture du PV 2024.

Monsieur Uysal Kazim soumet au vote de l'Assemblée l'acceptation du PV 2024.

Pour : 67

Contre : 0

Abstentions : 0

Le PV 2024 est accepté à l'unanimité des membres.

Le PV de l'AG 2025 sera mis à disposition des membres sur le site internet de l'Association (www.agfc.ch). Monsieur Uysal Kazim rappelle qu'il ne sera envoyé que sur demande et sera soumis au vote lors de la prochaine Assemblée.

4. Rapport du Président et de son Comité

Monsieur Roberto Zezza, Président, donne lecture de son rapport.



Association Genevoise de Football Corporatif

Fondée en 1926

Membre de l'AGS

Le Président remercie les membres pour leur participation aux compétitions organisées par l'AGFC cette année ainsi qu'au centenaire qui a rencontré le succès escompté.

Monsieur Marco Oliveira, Vice-Président et Responsable des compétitions, félicite et décerne les prix suivants :

Pour le championnat à 11 :

Champion de ligue D - FC Swiss Life Select
Champion de ligue C - FC HUG II
Champion de ligue B - FC Ville de Vernier
Champion de ligue A - FC Richemont int.
Meilleure attaque - FC Ville de Vernier (49 buts)
Meilleure défense - CERN Football Club (10 buts)
Prix Fair-play de ligue D - FC Mantu & FC Swiss Life Select
Prix Fair-play de ligue C - FC Collège du Léman
Prix Fair-play de ligue B - FC Douane
Prix Fair-play de ligue A - FC TOTSA & FC Rolex I

Pour la Coupe Nola Store à 11 :

Vainqueur - FC GVAssistance

Pour le championnat à 7 :

Promus ligue D - FC Ville de Carouge & FC Audemars Piguet & FC Fond. Pro Senectute
Champion de ligue C - FC CFF Genève I
Champion de ligue B - FC Richemont int.
Champion de ligue A - CERN Football Club
Meilleure attaque - FC Fond. Pro Senectute Ge (85 buts)
Meilleure défense - FC Tech Building SA (15 buts)
Prix Fair-play de ligue D - FC Fondation Pro Senectute Ge
Prix Fair-play de ligue C - FC Firmenich – FirFoot
Prix Fair-play de ligue B - FC Bechtle
Prix Fair-play de ligue A - FC Romandie Solutions

Pour la Coupe Nola Store à 7 :

Vainqueur – FC TSC

Monsieur Marco Oliveira décerne également un bon d'une valeur de CHF 250.- chacun aux vainqueurs des prix fair-play à faire valoir auprès de notre partenaire ONIS SWISS SARL ou en déduction de leur facture de compétition.

Enfin Monsieur Marco Oliveira remercie tout particulièrement le Service des Sports de la Ville de Genève, les communes, les villes ainsi que les membre mettant à disposition les terrains avec lesquels ils ont trouvés un accord pour les championnats, que ce soit pour l'ensemble des 10 matches ou les 5 matches joués à domicile.

Monsieur André Couto, Responsable des Arbitres, donne lecture de son rapport.



Association Genevoise de Football Corporatif

Fondée en 1926

Membre de l'AGS

Sous l'angle de l'arbitrage, la saison écoulée a été satisfaisante même si des erreurs d'arbitrages sont et seront toujours possibles.

La saison passée a vu un grand nombre d'équipes demander des corrections de buteurs. En effet, lors de match avec un grand nombre de but, l'arbitre de la rencontre peut parfois rencontrer des difficultés à identifier tous les buteurs. Pour pallier cette problématique, il sera désormais mis à disposition des équipes une feuille d'événements que les responsables d'équipes pourront remplir et donner à l'arbitre à l'issue de la rencontre, à noter que cette démarche n'est pas obligatoire. Toutefois, en l'absence de cette feuille, le rapport d'arbitre fera foi et aucune contestation ne sera acceptée.

Monsieur Kevin Saccone, Administration, prend la parole. Plus de 3'000 courriels ont été traités par le secrétariat de l'AGFC durant l'année 2025. Même si la majorité des échanges sont empreintes de courtoisie, ce chiffre record pousse Monsieur Kevin Saccone à rappeler quelques règles épistolaires de base comme le fait de mentionner nom, prénom et équipe en question afin d'augmenter l'efficacité de ces échanges.

Monsieur André Dumartheray, responsable des Licences, prend la parole pour faire le point concernant les licences.

Il explique que les licences devant être annulées pour la saison en cours, doivent être faites via le compte du club directement depuis le site www.agfc.ch, avant le début du championnat (date du premier jour de la compétition).

Il rappelle aux clubs qu'ils ont la possibilité d'annuler eux-mêmes les licences des joueurs ne faisant plus partie de l'équipe, ils pourront le faire jusqu'à 23h 59m 59s du dimanche précédent le début du championnat.

Monsieur Magnin Nicolas, Responsable réseaux sociaux, indique à l'Assemblée que lui-même ou ses collègues photographes se rendent fréquemment aux abords des terrains afin de couvrir et photographier un maximum de clichés durant le championnat.

Monsieur Magnin Nicolas lance également une nouveauté, la sélection du meilleur arrêt et but de l'année. Pour cela une sélection de buts et arrêts ont été soumis aux votes du public. Les vidéos sont projetées devant l'Assemblée.

Les prix du « Meilleur but » et « Meilleur arrêt » sont décernés respectivement à Messieurs Alejandro Santeiro et David Martins.

5. Rapport des finances

La saison 2025 clôture avec une saine trésorerie qui s'élève à CHF 125'123.80.



Association Genevoise de Football Corporatif

Fondée en 1926

Membre de l'AGS

Le montant des impayés s'élève à CHF 34'945.- concernant essentiellement les championnats 2025. Cette somme inclue CHF 8'950.- de factures plus anciennes qui seront plus difficiles à recouvrer. Au 11 février 2026, le montant de ces impayés était de CHF 8'905.-. Le total des actifs de l'Association s'élève à CHF 164'954.80, en progression de CHF 20'446.36 par rapport à 2024.

Les fonds étrangers se composent de factures à payer pour CHF 20'229.30, de crédits en faveur des clubs pour CHF 7'325.- et de diverses provisions pour CHF 97'100.-. Rappelant que ces diverses provisions ont pour but de renforcer la santé de l'Association et permettre de puiser dedans lors d'années plus difficiles comme nous en avons déjà connues.

Les fonds propres d'un total de CHF 40'300.50 étant composés des bénéfices et pertes cumulés, ainsi que du fonds de garantie alimenté par les cautions des clubs lors de leur adhésion.

Concernant le résultat de l'exercice 2025, nous avons CHF 276'964.83 de produits (en progression de CHF 34'200.90 par rapport à 2024), ceux-ci se composent essentiellement des cotisations des membres, incluant la facturation des diverses compétitions et la subvention de la Ville de Genève sous forme de mise à disposition de terrains. Les frais directement liés aux compétitions représentent CHF 147'809.60. Le total des frais administratifs s'est élevé à CHF 25'172.64, les frais de comité à CHF 34'235.15 et les frais liés aux divers prestataires de service tel que le secrétariat, la comptabilité, la gestion du site internet et des réseaux sociaux se sont élevés à CHF 49'140.-. À cela s'ajoute encore CHF 5'082.05 d'amortissement des actifs immobilisés. La provision de CHF 52'000.- que nous avons faite pour le jubilé du 100ème anniversaire de l'Association a été dissoute et couvre pleinement les CHF 50'675.43 de frais engendrés par ce jubilé. Nous finissons ainsi avec un bénéfice net de CHF 16'849.96.

Nous profitons de rappeler que chaque responsable de club a un accès sur le site internet de l'Association lui permettant de consulter la facturation de son club. Les encaissements sont mis à jour régulièrement pour vous permettre de suivre notamment ce qui reste à payer, mais également les éventuels crédits en votre faveur. Pour l'heure, nous n'avons pas encore la possibilité de reporter automatiquement ces crédits sur une nouvelle facture, mais vous pouvez évidemment les déduire vous-même d'un paiement à faire. Par ailleurs, et afin de pouvoir enregistrer correctement vos versements, nous vous remercions de bien vouloir indiquer le numéro de facture lors de vos paiements, ou au moins le nom du club lorsque vous faites le paiement depuis un compte privé.

6. Rapport des vérificateurs des comptes

Le représentant de FC CFF Genève donne lecture du rapport établi par les vérificateurs aux comptes de l'année 2025.

Ce dernier indique que le bilan et le compte de résultat ont été régulièrement établis et reflètent sincèrement la situation de l'Association et propose à l'Assemblée de donner décharge au Comité.



Association Genevoise de Football Corporatif

Fondée en 1926

Membre de l'AGS

Le rapport est annexé au présent PV.

7. Rapport du Tribunal Sportif

Monsieur Pierre Charvet, Président sortant du Tribunal sportif, donne lecture de son rapport.

Celui-ci est annexé au présent PV.

8. Rapport de la Commission Technique

Monsieur Alexandre Magnenat, Sélectionneur, présente son rapport pour l'année 2025.

Le bilan est de 46 joueuses et joueurs recrutés, 30 matchs joués et 4 tournois auxquels a participé la Sélection, soit une activité non négligeable et dépassant les objectifs fixés il y a de cela une année.

Pour l'année 2026, la Sélection reste ambitieuse, elle projette de consolider son effectif, d'augmenter encore le nombre de match joué.

La Sélection envisage également de profiter des matches programmés pour lesquels une équipe déclarerait forfait. Il s'agirait ainsi pour la Sélection de remplacer l'équipe forfaitaire et ainsi augmenter son quota de match.

Enfin, la Sélection participera en juin 2026 à son premier tournoi international, la MONACO CORPORATE CUP 2026. Le Comité lui souhaite succès et plaisir.

9. Adoption des rapports et décharge au Comité sortant

L'ensemble des rapports sont présentés en votation en un bloc.

Monsieur Uysal Kazim soumet au vote de l'Assemblée les rapports.

Pour : 67
Contre : 0
Abstentions : 0



Association Genevoise de Football Corporatif

Fondée en 1926

Membre de l'AGS

Les rapports sont acceptés à l'unanimité des membres et décharge est donnée au Comité pour l'année 2025.

10. Admission, démissions et exclusions

Le Comité propose à l'Assemblée les admissions suivantes :

Energia Électricité SA	La Mobilière
Ville De Plan-les-Ouates	Fondation Pro Senectute Genève
Manufacture D'Horlogerie Audemars Piguet SA	A. MURITH SA
EMS Maison De Vessy	Gunvor United
GENEVA BUSINESS AVIATION FC	Guardians
MAYA Private Capital Investments	KYOS SA
Realys SA	Vernet SA
Privalia SA	Finwise SA
UBP	Barry Rogliano Salles
Ville De Thônex	KPMG SA
Tech Building SA	Kugler Bimetal
Somatra	Union Brokerage
Union Brokerage	FC CAESAR TECHNK AG

Les démissions des membres suivants :

EGM	Caritas
Résidence Mandement SàRL	BONGENIE
STMICROELECTRONICS	ONU
FC TPG	

L'exclusion du membre suivant :

FC N&V Nettoyage, Rénovation et Déménagement

Monsieur Uysal Kazim soumet au vote de l'Assemblée les admission, démissions et exclusions comme présentées ci-dessus.

Pour : 67
Contre : 0
Abstentions : 0

Les admission, démissions et exclusions sont acceptées à l'unanimité des membres.



Association Genevoise de Football Corporatif

Fondée en 1926

Membre de l'AGS

11. Élection des Vérificateurs des comptes, du Président du Tribunal Sportif et de ses membres

Étant donné le mandat de 2 ans en cours, il n'y a pas d'élection du Comité lors de cette Assemblée.

Pour le Tribunal sportif dont le Président et un membre sont démissionnaires, le comité propose d'élire et de réélire les membres suivants :

Président : Monsieur Eldin Grdan

Membres : Messieurs Miguel Lima & Fabrizio Tanzi

À la vérification des comptes pour l'année 2026 les membres suivants sont élus, le FC EFG, le FC EMS Maison de Vessy et le FC Energia Électricité SA en tant que suppléant.

Monsieur Uysal Kazim soumet au vote de l'Assemblée l'élection comme présentée ci-dessus.

Pour : 67

Contre : 0

Abstentions : 0

Les élections sont acceptées à l'unanimité des membres.

12. Propositions du Comité

Le Comité a envoyé en annexe de la convocation à l'Assemblée générale un tableau récapitulatif des propositions de modifications des statuts et règlement.

Monsieur Uysal Kazim explique que la grande majorité des modifications sont des adaptations de formes visant à faciliter la lecture et la compréhension des statuts et du règlement, celles-ci n'ont pas de conséquences sur les droits et obligations des membres.

Toutefois quelques modifications de fond sont également proposées, Monsieur Uysal Kazim en fait l'exposition et explique les motivations du Comité à l'appui de ses propositions.

Ces modifications sont soumises en bloc au vote de l'Assemblée :

Pour : 66

Contre : 0

Abstentions : 1

Les propositions sont acceptées par la majorité des membres.



Association Genevoise de Football Corporatif

Fondée en 1926

Membre de l'AGS

La nouvelle version des Statuts est jointe en annexe.

Le Comité procède à une seconde proposition, celle de la nomination d'un membre d'honneur en la personne de Monsieur Pierre Charvet, Président sortant du Tribunal sportif.

Monsieur Roberto Zezza profite de l'occasion pour rappeler le soutien indéfectible de Pierre depuis plus de 20 ans.

Cette proposition est soumise au vote de l'Assemblée :

Pour : 67

Contre : 0

Abstentions : 0

La proposition est acceptée à l'unanimité, Monsieur Pierre Charvet est nommé membre d'honneur de l'Association.

13. Propositions des Clubs

Comme l'année dernière, une proposition tardive du FC Procter & Gamble, par le biais de son responsable M. Marcon Francesco, a été reçue le 5 février, soit 14 jours avant l'Assemblée générale. Elle est ainsi à nouveau hors-délais et n'est pas traitée lors de cette Assemblée, le Comité l'invite à reformuler sa proposition pour la prochaine Assemblée.

14. Divers

Néant

Le comité invite les représentants de membres à un apéritif dînatoire.

La séance est levée à 20h45